

Conseil d'administration n° 27
séance du 23 juin 2026

Délibération n° 2026-06.04 relative au Budget rectificatif n°1/2026
de l'École de l'air et de l'espace

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 212,
Vu le décret n°2018- 1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace, notamment son article R. 3411-131,
Vu le vademecum de septembre 2023 relatif à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'État,
Vu la circulaire NOR ECOB2526146C du 9 décembre 2025 relative au lancement de la gestion budgétaire 2026 et mise en place de la réserve de précaution,
Vu la décision attributive de fonctionnement 2026 de l'Ecole de l'air et de l'espace, n°880, du 27 avril 2026,
Vu la décision attributive rectificative de l'EAE n°1272 du 4 juin 2026.

Article 1 :

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, adopte les autorisations budgétaires rectificatives 2026 ci-dessous. Les éléments modifiés par le BR1 apparaissent en bleu.

Emplois	• Plafond notifié LFI : 289,65 ETPT • Hors plafond LFI : 18,75 ETPT
Autorisations d'engagement (AE)	• Personnel : 26 500 000 € • Fonctionnement : 4 400 000 € • Intervention : 25 000 € • Investissement : 2 550 000 €
Crédits de paiement (CP)	• Personnel : 26 500 000 € • Fonctionnement : 4 800 000 € • Intervention : 25 000 € • Investissement : 2 100 000 €
Recettes (AE = CP)	• SCI : 330 750 € • Autres recettes : 31 683 554 € • Total des recettes : 32 014 304 €
Autre	• Solde budgétaire : - 1 410 696 €

Article 2 :

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, adopte les prévisions comptables rectificatives 2026 suivantes :

- Résultat patrimonial : déficit de 1 181 446 €
- Capacité d'autofinancement (CAF) : - 141 446 €
- Diminution du fonds de roulement (FDR) : 1 410 696 €

Article 3 :

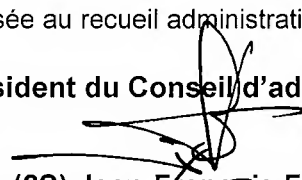
Les autorisations budgétaires et les prévisions comptables rectificatives 2026, votées par le conseil d'administration, figurent dans les tableaux n°1, 2, 4 et 6 de la liasse budgétaire « GBCP » annexés à la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération, accompagnée de ses annexes, sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour :	23	voix
Contre :	0	voix
Abstention :	0	voix

Le Président du Conseil d'administration


GAA (2S) Jean-François FERLET

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION
TABLEAUX BUDGÉTAIRES DE LA LIASSE GBCP SOUMIS AU VOTE DU CA

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	289,65	18,75	308,40

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

300

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget rectificatif n°1 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Compte financier N-1		Montants Budget rectificatif n°1		Ecart entre le BR n°1 et le BI		Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le BR n°1 et le BI	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	26 680 000,83	26 680 000,83	26 500 000,00	26 500 000,00	0,00	0,00	36 007 294,18	30 524 304,00	-2 015 999,00	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 477 720,00	28 775 554,00	0,00	Subvention pour charges de service public
							270 000,00	330 750,00	-2 015 999,00	Subvention pour charges d'investissement
							0,00	0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
							0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée
Fonctionnement	3 874 778,20	4 088 036,65	4 400 000,00	4 800 000,00	100 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	Autres financements publics
							1 259 574,18	1 400 000,00	0,00	Recettes propres
Intervention	20 000,00	20 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	1 376 601,66	1 490 000,00	0,00	Recettes fléchées*
							26 018,05	0,00	0,00	Subvention pour charges d'investissement
							0,00	0,00	0,00	Autres financements de l'Etat fléchés
Investissement	1 448 154,79	1 040 355,42	2 550 000,00	2 100 000,00	-350 000,00	-400 000,00	1 149 516,15	1 250 000,00	0,00	Autres financements publics fléchés
							201 067,46	240 000,00	0,00	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	32 022 933,82	31 828 392,90	33 475 000,00	33 425 000,00	-250 000,00	-400 000,00	37 383 895,84	32 014 304,00	-2 015 999,00	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	5 555 502,94		0,00		-205 303,00		0,00	1 410 696,00	1 410 696,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABEAU 4
Equilibre financier Budget Rectificatif n°1 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	1 410 696,00	1 410 696,00	5 555 502,94	0,00	-205 303,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal		0,00	0,00		0,00	0,00	dont Budget Principal
dont Budget Annexe		0,00	0,00		0,00	0,00	dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	244,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	35 194,91	0,00	0,00	82 215,52	0,00	0,00	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	35 439,86	1 410 696,00	1 410 696,00	5 637 718,46	0,00	-205 303,00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	5 602 278,60	0,00	-205 303,00	0,00	1 410 696,00	1 410 696,00	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	887 379,79	332 000,00	166 700,00	0,00	0,00	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	4 714 898,73	0,00	-40 003,00	0,00	1 742 696,00	1 742 696,00	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	5 637 718,46	1 410 696,00	1 205 393,00	5 637 718,46	1 410 696,00	1 205 393,00	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget Rectificatif n°1 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le BR n°1 et le BI	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le BR n°1 et le BI
Personnel	26 540 680,91	26 500 000,00	0,00	Subventions de l'État	29 996 792,59	28 775 554,00	0,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	2 979 945,07	10 466 045,00	0,00	Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 434 867,68	5 900 000,00	0,00	Autres subventions	45 931,60	0,00	0,00
Intervention (le cas échéant)	0,00	25 000,00	0,00	Autres produits	1 765 579,53	2 468 000,00	0,00
TOTAL DES CHARGES (1)	31 975 548,59	32 425 000,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	31 808 303,72	31 243 554,00	0,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00	0,00	0,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	167 244,87	1 181 446,00	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	31 975 548,59	32 425 000,00	0,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	31 975 548,59	32 425 000,00	0,00

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le BR n°1 et le BI
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-167 244,87	-1 181 446,00	0,00
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 166 916,23	1 100 000,00	0,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	3 079,61	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	440 276,59	60 000,00	0,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	556 315,16	-141 446,00	0,00

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le BR n°1 et le BI	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le BR n°1 et le BI
Insuffisance d'autofinancement	0,00	141 446,00	0,00	Capacité d'autofinancement	556 315,16	0,00	0,00
Investissements	954 057,46	2 100 000,00	-400 000,00	Financement de l'actif par l'État	270 000,00	330 750,00	-2 015 999,00
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00	500 000,00	0,00
				Autres ressources	3 079,61	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	954 057,46	2 241 446,00	-400 000,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	829 394,77	830 750,00	-2 015 999,00
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0,00	0,00	-205 303,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	124 662,69	1 410 696,00	1 410 696,00